RIASEC : Rc

I1632
OPÉRATEUR / OPÉRATRICE DE VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS EMBARQUÉS VÉHICULES LÉGERS VL

Emploi réglementé

Autres emplois décrits

- Technicien / Technicienne éthylotest anti démarrage
- Technicien / Technicienne taximètre

Définition

L'opérateur de vérification des dispositifs embarqués véhicules légers réalise les inspections et les vérifications périodiques des éthylotests anti-démarrage et des taximètres.

- Identifie les non-conformités et anomalies
- Remet en conformité ces appareils
- Peut remplacer des éléments défectueux de la chaine métrologique
- Atteste de leur conformité
- L'ensemble de ces activités est réalisé conformément à la réglementation en vigueur, notamment celles relatives à la sécurité, et dans le cadre des procédures prédéfinies d'un système qualité

Accès à l'emploi

Cet emploi est accessible avec un CQP.

Certifications et diplômes :

- CAP maintenance des véhicules option véhicules légers
- CAP maintenance des véhicules option voitures particulières

Compétences

Savoir-faire

Savoir-faire principaux

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Renseigner des documents réglementaires liés au contrôle de la conformité et à la traçabilité de l'intervention

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Effectuer les opérations réglementaires de réception de l'Ethylotest Anti-Démarrage (EAD)
- Réaliser les tests de l'équipement taximètre pour en vérifier la conformité
- Vérifier le fonctionnement réglementaire de l'équipement taximètre

Savoir-faire secondaires

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Renseigner un ordre d'intervention, un rapport d'intervention
- Effectuer les procédures administratives de réception d'un véhicule pour l'inspection d'un éthylotest anti-démarrage judiciaire

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Vérifier la conformité du véhicule pour sa prise en charge
- Vérifier les marquages et les scellements réglementaires de l'éthylotest anti-démarrage (EAD)
- Vérifier les marquages et les scellements réglementaires de l'équipement taximètre
- Identifier et relever des anomalies, des non-conformités ou des éléments défectueux de l'équipement taximètre
- Vérifier le fonctionnement réglementaire du dispositif ead (judiciaire)
- Identifier et relever des anomalies, des non-conformités ou des éléments défectueux de l'EAD (judiciaire)
- Surveiller des zones à risque
- Remettre en conformité l'éthylotest anti-démarrage (EAD)
- Effectuer les procédures administrative de réception de l'éthylotest anti-démarrage (EAD)
- Identifier et relever des anomalies, des non-conformités ou des éléments défectueux de l'éthylotest anti-démarrage (EAD)
- Contrôler le fonctionnement réglementaire de l'éthylotest anti-démarrage (EAD)
- Appliquer les normes relatives à la prévention des risques électriques

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Respecter les règles de confidentialité, de déontologie et d'impartialité

Développement économique

- Analyser les retours clients pour améliorer les produits ou services

Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Savoirs

Domaines d'expertise

- **Contrôle de dispositif embarqués sur les véhicules**
- Technique d'enregistrement de données réglementaires
- **Techniques d'étalonnage d'équipements**
- Utilisation de logiciels spécialisés

Normes et procédés

- Documentation technique des équipements
- Notion de métrologie légale
- **Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD)** Transition numérique
- Réglementation générale sur l'obtention de l'agrément et les autorités de contrôle
- Réglementation liée à la vérification/installation des dispositifs embarqués
- Système de Management de la Qualité (SMQ)

Produits, outils et matières

- EPC : Equipement de Protection Collective

Techniques professionnelles

- Techniques de scellements d'équipements

Contextes de travail

Conditions de travail et risques professionnels

- En atelier
- Port d'équipement de protection individuelle (EPI) : gants, chaussures, casque, protections auditives
- Utilisation d'équipements de protection collective (EPC)

Horaires et durée du travail

- Travail en journée
- Travail selon un rythme irrégulier et des pics d'activité

Publics spécifiques

- Clientèle de particuliers
- Clientèle de professionnels

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Statut d'emploi

- Salarié secteur privé (CDI, CDD)

Secteurs d'activité

- Automobile
- Maintenance, entretien et nettoyage

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail